



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 21 janvier 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	14/01/2011
Affichage	14/01/2011

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : **URBANISME 1**

OBJET : **ACQUISITION DE LA
PARCELLE AM 19 - CHEMIN DE
LA TOUR**

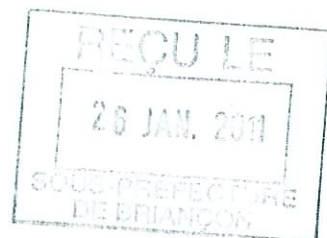
Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à JALADE Jacques
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard
NICOLOSO Alain pouvoir à POYAU Aurélie
PEYTHIEU Eric pouvoir à DJEFFAL Mohamed
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
SIMOND Stéphane pouvoir à ROUBAUD Sabin
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

Absents-Excusés : CIRIO Raymond, MARCADET Didier, NICOLOSO Alain, PEYTHIEU Eric, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Aurélie POYAU

Par délibération en date du 22 juillet 2008 le conseil municipal avait accepté l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AM numéro 19, située boulevard du Lautaret au carrefour avec le chemin de la Tour.

Après avoir réétudié ce dossier, il a été décidé d'acquérir la totalité de cette parcelle d'une superficie de 460 m² qui sera utilisée :

- en partie pour implanter un dispositif semi enterré de tri sélectif de type « molocks »,
- en partie pour créer un parking.

Les propriétaires de cette parcelle sont tout à fait favorables à la vente de la totalité de leur propriété au prix de 50 € le m² soit 460 m² x 50 € = 23.000 €.

Il est précisé que tous les frais afférents à cette transaction seront supportés par la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'acquisition de la parcelle AM 19 dans les conditions énoncées ci-dessus, au prix de 23.000 €,
- de préciser que tous les frais afférents à cette transaction seront supportés par la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 25 JAN. 2011

PUBLIÉ LE 25 JAN. 2011

NOTIFIÉ LE



Anal

*Cana

CARRIAGE

WILSON

19

REU LE
26 JAN. 2011
SOUS-PROFOTURALE
DE BRUNCON

N

